

Fête de la musique - dimanche 21 juin 2020

Cette année l'organisation de la fête de la musique est soumise aux contraintes de réglementations sanitaires édictées par l'État. Il n'y aura pas de concerts dans l'espace public, ni sur les terrasses. Les cafés et les restaurants dunkerquois sont autorisés à accueillir des musiciens à l'intérieur de leur établissement, dans le respect des consignes liées au contexte épidémique.

Le ministère de la Culture a autorisé le déroulement de la fête de la Musique, en émettant un certain nombre de restrictions. Les concerts spontanés dans l'espace public ne seront pas permis, afin d'éviter les attroupements, ainsi que ceux habituellement organisés sur les terrasses en plein air. Les commerçants seront garants du respect des recommandations de sécurité toujours en vigueur : jauge limitée, espacement, limitation des attroupements, port du masque, propreté etc.

La Police municipale sera présente sur la station balnéaire et le centre-ville, avec un renfort, si nécessaire, de la Police nationale.

Vos contacts

Lorrie Gourdin

Coordinatrice des relations presse
Ville de Dunkerque
06 07 10 92 69
lorrie.gourdin@tud.fr

Eric Angelica

Directeur de la communication
Ville de Dunkerque
06 08 76 93 95
eric.angelica@tud.fr

Thomas Roussez

Directeur opérationnel de la communication
Ville de Dunkerque
03 28 26 26 39
thomas.roussez@tud.fr